

**Office Public d'HLM de Besançon - Programme de réhabilitation de
89 logements 2 à 18, rue de Fribourg à Besançon - Garantie par la Ville,
à hauteur de 50 %, d'un prêt de 3 234 778 F contracté auprès
de la Caisse des Dépôts et Consignations**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Cette opération prévoit la réhabilitation d'un ensemble immobilier de 89 logements répartis en 9 cages d'escaliers du 2 au 18, rue de Fribourg à Planoise. Les appartements concernés sont de type 4.

Les travaux d'amélioration et d'entretien seront principalement axés sur :

- * le remplacement des menuiseries extérieures,
- * le remplacement des portes palières par des portes âmes pleines de sécurité avec meilleures performances thermiques et acoustiques,
- * le remplacement des portes des halls d'entrée par des portes métalliques,
- * la pose de revêtement céramique dans les halls,
- * l'isolation,
- * des travaux d'électricité et de sécurité,
- * le remplacement des robinetteries, sanitaires, ...
- * mise en place de tableaux d'affichage et de corbeilles à papier dans les halls.

Le montant prévisionnel des travaux est chiffré à 4 537 463 F qui seront financés comme suit :

- subvention PALULOS	602 685 F
- prêt 1 % CRL	400 000 F
- fonds propres	300 000 F
- prêt CDC (pacte relance Ville)	3 234 778 F

La garantie de la Ville est sollicitée pour ce prêt à hauteur de 50 %, les 50 % restants étant garantis par le Département.

Le Conseil Municipal est invité à réserver une suite favorable à cette demande et à prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu la demande formulée par l'Office Public d'HLM de Besançon tendant à obtenir la garantie communale, à hauteur de 50 % pour un emprunt de 3 234 778 F destiné à financer le programme de réhabilitation de 89 logements, 2 à 18 rue de Fribourg à Besançon,

Etant donné que le montant total des annuités d'emprunts déjà garantis ou cautionnés à échoir au cours de l'exercice, majoré du montant net des annuités de la dette communale, n'excède pas un pourcentage défini par décret, des recettes réelles de la section de fonctionnement du budget communal,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} : La Ville de Besançon accorde sa garantie à l'Office Public d'HLM de Besançon pour le remboursement, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 3 234 778 F que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations aux conditions suivantes :

- durée : 15 ans sans préfinancement,
- taux révisable : 4,80 %,
- différé d'amortissement : 2 ans,
- progressivité de l'annuité : 1 % l'an,
- révisabilité des taux d'intérêt et de la progressivité des annuités : en fonction de l'évolution du taux du livret A.

Le taux initial sera celui en vigueur à la date d'établissement du contrat.

Au cas où ledit organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la commune de Besançon s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 2 : Le Conseil Municipal s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement, à créer en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité.

Article 3 : M. le Maire de Besançon est autorisé à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt à souscrire par l'Office Public d'HLM de Besançon et à signer la convention de garantie s'y rapportant.

«M. TISSOT : Vous avez reçu un rapport avec les nouveaux chiffres, prenant en compte des changements intervenus récemment. En effet, l'Office a appris par la DDE qu'une subvention PALULOS était obtenue alors que dans le premier plan de financement nous ne l'avions pas. Donc le rapport qu'on vient de vous déposer se substitue au premier. Les modifications portent sur le coût du projet qui est un peu plus élevé, la subvention PALULOS, le recours de l'Office à ses fonds propres qui est moins élevé et des travaux supplémentaires non prévus dans le premier projet.

M. JACQUEMIN : S'agissant de la politique de réhabilitation des logements à Planoise, il y avait dans le cadre de la politique de la ville initiée par le gouvernement précédent, la politique dite «Gaudin», un programme important de réhabilitation à des fins de regroupement de services administratifs, avec différents services tournés vers les politiques de l'emploi et de l'accueil de la population. Où en est, Monsieur le Maire, cette opération importante qui était d'ailleurs ambitieuse et volontaire sur le plan politique ?...

M. LE MAIRE : Elle était importante, ambitieuse, tout à fait...

M. JACQUEMIN : ... où en est-on, est-ce que vous en conservez l'idée ou est-ce que c'est une opération qui va se perdre dans les sables ?

M. LE MAIRE : Il s'agit de la maison des services publics qui avait été lancée par l'ancien Préfet et même l'ancien Député de la circonscription et qui semble un petit peu s'enliser mais Daniel ANTONY qui suit cela de plus près va nous en dire plus.

M. ANTONY : Je voudrais rappeler tout d'abord que c'était une idée du service Urbanisme qui voulait que les services de l'Etat aillent s'installer dans les quartiers sociaux où ils y ont toute leur place, à côté des services municipaux et le Préfet LEPINE a repris cette idée en s'appuyant sur le principe des maisons des services publics. Nous avons co-géré ce dossier avec beaucoup de conviction mais c'est vrai qu'après le changement de majorité, il était peut-être moins porté. Je peux rassurer notre collègue en disant que le Maire a adressé des lettres aux quatre Ministres concernés, pour réactiver ce dossier de la maison des services publics. Et je crois, sans trahir de secret, pouvoir dire que ce qui gêne aujourd'hui ce sont les services de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi qui n'ont pas envie d'aller dans ces quartiers sociaux et cette maison n'aurait plus de sens si uniquement des services dépendant du Département et de la Ville de Besançon s'y installaient. Nous attendons que les Ministres fassent redescendre l'injonction pour que cette maison puisse enfin se réaliser dans un immeuble de la SAFC à Planoise.

M. LE MAIRE : Il continue d'être porté par le nouveau député du secteur, bien entendu, comme il l'avait été par l'ancien mais il semble qu'on traîne les pieds du côté des services de l'Etat.

M. FOUSSERET : Je rassure mon ami Daniel ANTONY ; je continue à porter ce dossier à tel point qu'avec le Maire et Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, puisque nous travaillons beaucoup ensemble, nous avons discuté de ce projet avec le Préfet. Donc il n'est absolument pas abandonné. C'est vrai par contre qu'un certain nombre de services de l'Etat font d'énormes difficultés pour s'y installer mais il y a la même volonté de la Ville et du Député de la première circonscription pour que ce projet puisse effectivement voir le jour. J'en profite pour ajouter que nous devons aussi réfléchir pour voir comment, dans un certain nombre de quartiers, nous pourrions peut-être, non pas mettre des mairies annexes, puisque chacun sait que ce n'est pas la bonne solution et qu'il faut garder à la mairie son unité au centre-ville, mais avec les nouveaux moyens de l'informatique dont on dispose et en se regroupant avec d'autres services de l'Etat, des services tels la CAF ou la CPAM ou la poste, pouvoir effectivement installer des services très simples permettant par exemple d'avoir une fiche d'état-civil ou de remplir un certain nombre de formalités. Je m'en suis déjà entretenu avec le Maire et si les mairies annexes ne sont pas la solution, il y a peut-être à réfléchir en matière de service public pour faciliter la vie de nos citoyens dans tous les quartiers de Besançon et pas uniquement celui-ci où était prévue cette maison des services publics.

Donc Monsieur JACQUEMIN, je vous rassure, le projet continue à être porté mais il y a des difficultés au niveau des services de l'Etat. Ce n'est pas parce que les projets avaient été montés avec le soutien de mon prédécesseur que je ne vais pas continuer à les défendre. Le meilleur exemple en est la salle de sports de l'avenue de Bruxelles, c'est un excellent projet et la Ville va continuer à le soutenir. Nos concitoyens se préoccupent peu de savoir si c'est untel ou untel qui a lancé le projet, ce qui les intéresse surtout, c'est de savoir si le projet se fait, s'il est bon et lorsqu'il est bon, il n'y a aucune raison pour qu'on ne le réalise pas.

M. BONNET : On apprécie de voir la majorité municipale travailler en harmonie entre elle et avec les ministres parce qu'on a eu quelques inquiétudes ces derniers jours mais je voudrais dire à M. FOUSSERET...

M. LE MAIRE : Ne soyez pas inquiet...

M. BONNET : Vous nous rassurez... je voudrais dire à M. FOUSSERET que son idée est en effet excellente et que c'était d'ailleurs un des thèmes de notre campagne municipale de faire des antennes de quartier...

M. LE MAIRE : C'était déjà un thème commun alors !

M. BONNET : ... un thème qu'à l'époque vous n'avez pas jugé adapté, vous évoluez, c'est bien.

M. LE MAIRE : Il y a une très grosse différence avec le programme que vous aviez présenté et qui consistait à installer des mairies annexes dans les quartiers. Ce n'est absolument pas cela qu'on souhaite.

M. JACQUEMIN : Ma question n'était pas maligne, Monsieur FOUSSERET, naturellement, vous le pensez bien et je prends acte de votre détermination pour mener ce projet à bien. Je souhaite qu'on trouve aussi les moyens financiers pour le faire. Je rappellerai également que nous n'avons jamais parlé de mairie annexe mais plutôt de certains services de proximité déconcentrés de la mairie au service de la population. Ceci étant dit, c'est une affaire à suivre Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Nous suivrons cela ensemble.

M. BONNET : Je voulais, en relais de Michel JACQUEMIN, confirmer que nous ne parlions pas de mairies annexes car nous ne souhaitons pas une fragmentation du pouvoir de la Municipalité et c'est pour cela aussi que nous sommes contre les conseils de quartier dont la situation n'est pas très claire en la matière.

M. FOUSSERET : Cela n'a rien à voir.

M. LE MAIRE : C'est vrai que c'est un leitmotiv chez vous que de reparler des conseils de quartier qui fonctionnent très bien».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. TISSOT, Président de l'Office ne prenant pas part au vote) adopte cette délibération.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 1997.